

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale

(Articles L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE-FORME DE TRI, TRANSIT ET REGROUPEMENT DE DÉCHETS DE MÉTAUX ET D'UN CENTRE DE DÉPOLLUTION ET DÉMONTAGE DE VÉHICULES HORS D'USAGE

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : ETS J.MENUUT (SIÈGE SOCIAL : ZI YVAUDIÈRES-3 RUE DE LA MOTTE-37700 ST PIERRE DES CORPS)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZI DE LA SAUSSAY-383 RUE DU ROND D'EAU-45590 ST CYR EN VAL

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 15 JOURS, DU 12 NOVEMBRE 2019 AU 26 NOVEMBRE 2019 INCLUS.

CONSULTATION DU DOSSIER : LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'INCIDENCE EST DÉPOSÉ EN **MAIRIE DE ST CYR EN VAL** OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE/DOSSIERS-D-ICPE-ET-DOSSIERS-D-AUTORISATION-UNIQUE-EN-COURS/AUTORISATIONS-ICPE-ET-AUTORISATIONS-UNIQUES)

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ETS J.MENUUT, M. ALEXANDRE PENVEN, TÉL : 02.37.34.43.51 ; COURRIEL : alexandre.penven@menut.fr

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : **M. BRUNO SIDOLI**, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE GIEN ET DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE ST CYR EN VAL, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

MARDI 12 NOVEMBRE 2019 DE 9H00 À 12H00
SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 DE 9H00 À 12H00
MARDI 26 NOVEMBRE 2019 DE 14H30 À 17H30

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT LUI ADRESSER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE ST CYR EN VAL, ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-etsjmenut@loiret.gouv.fr

TOUTES LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE DE ST CYR EN VAL, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET- DDPP-SEI ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.